



République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail



Le C2D, un partenariat au service du développement



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Agence Française de
Développement

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA (MSLS)

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES POUR DES MISSIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX DIRECTIONS ET SERVICES DU MSLS

1. Dans le cadre de la composante « Renforcement des capacités institutionnelles des organes du MSLS » du **Projet de Renforcement du Système de Santé (PRSS)** financé dans le cadre du **Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)**, le Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida a l'intention d'utiliser une partie du montant du concours dont il bénéficie pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **“Recrutement de bureau d'études chargé d'appuyer les volets 1, 2 et 3 de la composante 4 du PRSS : “Renforcement des capacités institutionnelles du MSLS”**”.
2. La mise en œuvre de la composante 4 du projet, d'une durée de **24 mois**, inclut les volets suivants :
 - Appui à la gouvernance, au pilotage et à la coordination du système de santé.
 - Renforcement des capacités techniques de gestion des ressources du MSLS.
 - Appui à la rationalisation et l'optimisation de la fonction de contrôle au sein du MSLS.

Par le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI), le MSLS se propose ainsi d'établir une liste restreinte d'un ou plusieurs bureaux d'études ou de consortiums qui seront appelés à soumissionner pour appuyer la mise en œuvre des volets 1, 2 et 3 de la composante 4 du PRSS consacrée au renforcement des capacités institutionnelles du MSLS.

Il s'adresse à des bureaux d'études ou de consortiums ayant des compétences avérées en santé publique, développement institutionnel et renforcement organisationnel, formulation de politiques et stratégies de santé, développement d'infrastructures sanitaires, finances publiques et financement de la santé.

3. Les prestations attendues du bureau d'études sont les suivantes :
 - Mobiliser l'expertise technique long terme et court terme en charge de l'appui à la mise en œuvre de la composante 4 ;
 - Appuyer le renforcement de la gouvernance, du pilotage et de la coordination du système de santé ;
 - Appuyer le renforcement des capacités techniques de gestion des ressources du MSLS ;
 - Appuyer la régulation, l'encadrement et le contrôle du système de santé ;
 - Accompagner les directions du MSLS concernées dans l'organisation d'ateliers, séminaires ou sessions de formations en lien avec les appuis techniques sollicités.

Le nombre prévisionnel de missions est de 34.

La durée du contrat du bureau d'études ou consortium sélectionné sera de **24 mois**.

4. Le MSLS invite les bureaux d'études à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les candidats intéressés doivent fournir les informations justifiant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services :

- Une lettre de manifestation d'intérêt ;
 - Raison sociale et adresses complètes ;
 - Références professionnelles et expériences du bureau d'études, au cours des dix (10) dernières années, en rapport avec plusieurs des thématiques sous-jacentes énoncées ci-dessus (formulation de politiques et stratégies de santé, développement et renforcement institutionnel, renforcement des capacités de gestion des ressources, renforcement des capacités de régulation et de contrôle, ...)
 - Expériences similaires dans des pays en développement et de préférence en Afrique subsaharienne.
5. Les bureaux d'études intéressés peuvent se constituer en consortium pour tirer avantage de leurs compétences respectives. Le MSLS dressera une liste restreinte de bureaux d'études, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, en fonction de la capacité et qualification pour mener les prestations visées, auxquels il adressera une demande de proposition pour la réalisation des services requis.
6. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies et en support électronique (format PDF) sur clé USB ou CD, l'adresse ci-dessous avec la mention « manifestation d'intérêt en vue du recrutement d'un bureau d'études pour des missions d'assistance technique aux directions et services du MSLS » au plus le **28 juillet 2015 à 10 heures 00 minutes GMT, heure locales** à l'adresse suivante : **UCP C2D Santé, Abidjan, Plateau, rue Thomasset, immeuble Saint Augustin, 6^{ème} étage, tél : 20 24 22 07.**

L'ouverture des manifestations d'intérêt aura lieu le même jour à 10 heures 30 minutes GMT.

A la suite de cet AMI, l'appel d'offres restreint sera lancé en septembre 2015.

La version complète de cet AMI peut être consultée sur les sites suivants : www.dgmarket.ci et www.sante.gouv.ci ou par mail à l'adresse suivante : **konemadu@me.com ou konemadu@icloud.com, bomissogermain@gmail.com et dmariamoum@yahoo.fr**



UCP C2D SANTE



Le C2D, un partenariat au service du développement



Agence Française de
Développement

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA (MSLS)

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊTEN VUE DU RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDE POUR DES MISSIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX DIRECTIONS ET SERVICES DU MSLS

PROJET DE RENFORCEMENT DU SYSTÈME DE SANTÉ (PRSS)

COMPOSANTE 4 : "APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DU MSLS"

1. CONTEXTE

1. Dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) conclu entre la République de Côte d'Ivoire et la France, il a été mis en place dans le domaine de la santé, le **Projet de Renforcement du Système de Santé (PRSS)**, objet de la Convention d'Affectation N° CCI 1388 01 K.
2. Le Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida (MSLS) assure la maîtrise d'ouvrage du PRSS, et il est responsable de la mise en œuvre du projet à travers une Unité de Coordination des projets C2D santé (UCP C2D santé).
3. Le **Projet de Renforcement du Système de Santé (PRSS)** vise l'amélioration de la santé des populations les plus vulnérables, à travers l'amélioration de l'accessibilité de la population ivoirienne à des services de santé de qualité.
4. Le PRSS vise particulièrement à renforcer les composantes du système sanitaire ivoirien en appuyant la mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) et les plans stratégiques des différents sous-secteurs concernés à savoir (i) les ressources humaines en santé, (ii) le secteur du médicament, (iii) les services de santé maternelle et infantile (SMI) au sein des établissements publics de santé et, (iv) la démarche du ministère de la santé vers une approche sectorielle et le renforcement de ses capacités institutionnelles de réglementation, de régulation et d'absorption.
5. Le PRSS comprend ainsi quatre (4) composantes principales, dont une relative au renforcement des capacités institutionnelles des organes du MSLS : Composante 4 : « **Appui au renforcement des capacités institutionnelles du MSLS** »
6. Dans le cadre cette composante 4 « **Appui au renforcement des capacités institutionnelles du MSLS** », le MSLS a l'intention d'utiliser une partie du montant du concours dont il bénéficie pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant :

*Recrutement de bureaux d'études chargé d'appuyer les volets 1, 2 et 3 de la composante 4 du PRSS à savoir : (i) appui institutionnel à la gouvernance, au pilotage et à la coordination, (ii) appui institutionnel à la gestion des ressources et (iii) appui institutionnel à la régulation et au contrôle.

2. DESCRIPTION DES INTERVENTIONS PREVUES AU TITRE DE LA COMPOSANTE 4 TELLES QUE FORMULEES PAR LES DIRECTIONS ET SERVICES DU MINISTERE

7. La mise en œuvre de la composante 4 du projet, d'une durée de 24 mois, inclut les interventions détaillées des trois volets comme suit :

(i) Appui à la gouvernance, au pilotage et à la coordination du système de santé.

Le bureau d'études ou consortium appuiera le renforcement des capacités de la Direction du Cabinet du MSLS, de la Direction Générale de la Santé (DGS), de la Direction de la Prospective, de la Planification, de l'Evaluation, de l'Information et des Stratégies (DPPEIS), de la Direction de la Médecine Hospitalière(DMH) et de la Direction des Soins Infirmiers et Maternels(DSIM) à assurer la maîtrise d'œuvre de la politique nationale de santé.

Pour le Cabinet du MSLS, le bureau d'études ou consortium devra apporter une assistance technique pour (i) l'orientation et la définition des politiques et réformes sectorielles, et au besoin, (ii) initier, organiser ou entreprendre diverses études stratégiques du secteur. Le bureau d'étude assistera en outre le cabinet du MSLS, les services concernés et service juridique du MSLS pour l'actualisation des principaux textes organisationnels du secteur et pour l'élaboration ou la finalisation du Code de la santé publique.

En ce qui concerne la DGS, le bureau d'études ou consortium DGS appuiera (i) le développement de mécanismes et d'outils de coordination opérationnelle ainsi que (ii) la réalisation de diverses études dont une étude portant sur la libéralisation de la formation des agents de santé.

Au niveau de la DPPEIS, le bureau d'études international fournira une assistance technique pour : (i) la conception et la mise en œuvre des outils de suivi du PNDS, (ii) la formulation d'un cadre de suivi du Compact, (iii) le développement d'une stratégie de planification ascendante au niveau du système de santé et d'un outil de planification propre au système de santé ivoirien, (iv) l'élaboration d'un guide national de formulation des plans de développements sanitaires (PDS) et des plans d'actions opérationnels (PAO) des régions et des districts sanitaires, (v) le soutien à l'extension du système d'information sanitaire au secteur privé, communautaire et parapublic, (vi) la formulation du plan de surveillance des maladies transmissibles (hors VIH), et (vii) l'élaboration de l'avant-projet de collaboration entre les collectivités territoriales et les services extérieurs, et la diffusion des textes relatifs à la législation et aux normes/référentiels en matière de santé.

Pour les nouvelles Directions que sont la Direction de la Médecine Hospitalière (DMH) et de la Direction des Soins Infirmiers et Maternels(DSIM), le bureau d'études international fournira une assistance technique pour la réorganisation et le développement du sous-secteur hospitalier dans le cadre de la réforme hospitalière et pour la définition et la mise en œuvre d'une politique de développement de la qualité des soins infirmiers et maternels.

(ii) Renforcement des capacités techniques de gestion des ressources du MSLS.

Le bureau d'études ou consortium développera et mettra en place les outils pour une gestion efficace des ressources humaines, des ressources financières et des ressources matérielles.

En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, le bureau d'études ou consortium devra fournir un appui technique à la Direction des Ressources Humaines (DRH) pour : (i) la définition des normes en matières de RHS, (ii) l'élaboration du document de politique nationale de développement des ressources humaines de santé, (iii) l'élaboration du profil pays en ressources humaines de santé, (iv) l'élaboration du répertoire des emplois et référentiel des compétences du niveau 3 de la pyramide sanitaire, (v) le fonctionnement et l'implémentation de la suite logiciel iHRIS. En outre, il devra réaliser le site de l'observatoire des ressources humaines, puis organiser un atelier pour la formation des formateurs à l'utilisation de la suite logiciel iHRIS.

Dans le domaine de la gestion des ressources financières, le bureau d'études ou consortium fournira une assistance technique à la Direction des Affaires Financières (DAF) du MSLS pour : (i) évaluer le cadre d'organisation de la DAF par la réalisation d'un audit organisationnel, puis, proposera des mesures d'amélioration organisationnelle, (ii) appuyer le développement d'outils d'allocation et d'exécution du budget de l'Etat, (iii) réorganiser les métiers de la gestion des ressources financières et la mise en place d'un système de suivi du recouvrement des coûts de santé. Le bureau d'étude organisera également la formation des directeurs régionaux et départementaux et les autres administrateurs de crédits à l'allocation rationnelle des crédits et à la responsabilité fiduciaire.

En matière de gestion des ressources matérielles, le bureau d'études ou consortium fournira une assistance technique à la Direction des Infrastructures, des Equipements et de la Maintenance (DIEM) pour (i) l'élaboration et la révision des documents de normes et référentiels relatifs aux infrastructures et équipements sanitaires, (ii) la maîtrise d'œuvre des projets d'infrastructures de la DIEM, (iii) l'actualisation du système de gestion du patrimoine sanitaire, (iv) la gestion de la maintenance, et (v) la mise en place d'une démarche qualité. En outre, le bureau d'études organisera la formation des agents de la DIEM en architecture hospitalière, en hygiène hospitalière, en maintenance des équipements biomédicaux et en management de la qualité.

(iii) l'appui institutionnel à la régulation et au contrôle

Le bureau d'études ou consortium fournira une assistance technique à l'Inspection générale de la Santé (IGS) pour le développement et le renforcement des capacités de régulation, d'encadrement et de contrôle du système de santé et à la Direction des Etablissements et des Professions de Santé (DEPS) pour la mise en place d'un processus de promotion, d'accréditation ; d'intégration et de reconnaissance des établissements privés en vue du développement de véritable partenariats-public-privés.

8. Afin de mener à bien les volets 1, 2 et 3 de la composante 4 du PRSS, le MSLS prévoit d'octroyer un contrat à un ou plusieurs bureaux d'études internationaux ayant des compétences dans les différents domaines ci-dessus énoncés.

9. Le volume d'homme/jour estimatif par volet est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Description de l'activité	Experts Temps Plein (en H/j)	Experts Temps Partiel(en H/j)
Emploi Temps Total	720	1275
Volet 1- Gouvernance, coordination	300	520
Volet 2 – Gestion des ressources	150	755
Volet 3 – Régulation et contrôle du secteur	270	0

10. Par le présent AMI, le MSLS se propose ainsi d'établir une liste restreinte de bureaux d'études ou de consortiums qui seront appelées à soumissionner pour appuyer la mise en œuvre des volets 1, 2 et 3 de la composante 4 du PRSS consacrée au renforcement des capacités institutionnelles du MSLS.

3. PRESTATIONS ATTENDUES DU BUREAU D'ETUDES ET CRITERES DE QUALIFICATION

11. La durée du contrat du bureau d'études ou consortium sélectionné sera de 24 mois.

12. Les prestations attendues du bureau d'études ou consortium sont les suivantes :

- Mobiliser l'expertise technique long terme, court terme ou perlée au titre de la composante 4 et pour les domaines spécifiés ci-dessus;
- Appuyer le renforcement de la gouvernance, du pilotage et de la coordination du système de santé ;
- Appuyer le renforcement des capacités techniques de gestion des ressources du MSLS ;
- Appuyer la régulation, l'encadrement et le contrôle du système de santé ;
- Accompagner les directions du MSLS concernées dans l'organisation d'ateliers, séminaires ou sessions de formations en lien avec les appuis techniques sollicités.

13. Le présent AMI s'adresse à des bureaux d'études ou consortium ayant des compétences avérées en santé publique, développement institutionnel et renforcement organisationnel, formulation de politiques et stratégies de santé, développement d'infrastructures sanitaires, finances publiques et financement de la santé.

14. Le MSLS invite les bureaux d'études ou consortium à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les candidats intéressés doivent fournir les informations justifiant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services, à savoir :

- Une lettre de manifestation d'intérêt
- Raison sociale et adresses complètes ;
- Références professionnelles et expériences du bureau d'études, au cours des dix (10) dernières années, en rapport avec plusieurs des thématiques sous-jacentes énoncées ci-dessus (formulation de politiques et stratégies de santé, développement et renforcement institutionnel, renforcement des capacités de gestion des ressources, renforcement des capacités de régulation et de contrôle, ...)
- Expériences similaires dans des pays en développement et de préférence en Afrique subsaharienne ;

15. Les bureaux d'études intéressées peuvent se constituer en consortium pour tirer avantage de leurs compétences respectives.

16. La maîtrise d'ouvrage des trois projets santé et de leurs composantes respectives est attribuée au Ministère de la santé et de la Lutte contre le Sida (MSLS). Le MSLS est responsable de la mise en œuvre des activités.

17. Le MSLS dressera à travers l'UCP C2D santé une liste restreinte de bureaux d'études, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, en fonction de la capacité et de qualification pour mener les prestations visées, auxquels il adressera une demande de proposition pour la réalisation des services requis.

18. A la suite de cet AMI, l'appel d'offres restreint sera lancé en septembre 2015.

19. La date de démarrage de la mission est prévue pour novembre 2015.

20. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies et en support électronique (format PDF) sur clé USB ou CD, l'adresse ci-dessous avec la mention « manifestation d'intérêt en vue du recrutement d'un bureau d'études pour des missions d'assistance technique aux directions et services du MSLS » au plus le 28 juillet 2015 à 10 heures 00 minutes GMT, heure locales à l'adresse suivante : UCP C2D Santé, Abidjan, Plateau, rue Thomasset, immeuble Saint Augustin, 6ème étage, tél : 20 24 22 07.

L'ouverture des manifestations d'intérêt aura lieu le même jour à 10 heures 30 GMT.